

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 15 AVRIL 2008  
A FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL**

Monsieur Christian GOUSPY souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et présente brièvement sa commune en précisant que sa superficie est de 1 118 ha dont 160 ha pour le seul parc du château du domaine de Montchevreuil. Fresneaux-Montchevreuil compte au dernier recensement 754 habitants et possède une église datant pour sa partie la plus ancienne du 12<sup>ème</sup> siècle et dont les vitraux du 16<sup>ème</sup> siècle sont classés.

Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de Fresneaux-Montchevreuil pour son accueil et souligne que sur 91 conseillers communautaires (titulaires et suppléants) 43 sont nouveaux et vont donc découvrir le fonctionnement du Conseil Communautaire.

### **I – Election du secrétaire de séance**

Madame Raymonde OLIVIER est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

### **II – Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 avril 2008**

Monsieur le Président présente le compte-rendu du conseil communautaire du 3 avril 2008.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite que son intervention soit retranscrite intégralement dans le compte-rendu.

Monsieur le Président accepte cette demande.

Ainsi, le texte suivant est inséré à la fin du second paragraphe du point 1 (élection du Président) du compte-rendu du conseil communautaire du 3 avril 2008 :

« Monsieur le Président, mes chers collègues,

Tout d'abord j'adresse mes félicitations à ceux d'entre nous qui, après une réélection dans leur commune, ont été à nouveau désignés pour représenter celle-ci au sein de la communauté de communes des Sablons. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants et j'adresse une amicale pensée à ceux et à celles qui ne sont plus présents dans notre assemblée.

Au moment où nous allons inaugurer un nouveau mandat de six ans, je souhaite vous faire part chers collègues de quelques réflexions qui devraient guider notre organisation pour ce nouveau mandat.

En premier lieu nous devrions garder présent à l'esprit que nous siégeons dans cette assemblée qu'en qualité de porteur d'un mandat donné par une autre assemblée, élue elle au suffrage universel direct. Et comme l'écrit Guy

SORMAN dans son éditorial de la lettre du maire en date du 25 Mars 2008 : « ce sont les conseils municipaux que les français ont désignés et il serait inconvenant que le pouvoir de décision soit subtilement déplacé vers un ailleurs non légitime ».

La légitimité démocratique implique sur le fond :

- Que l'organisation du travail de notre assemblée conduise à prendre des décisions examinées en amont par chacun des conseils municipaux. Cela induit que les mairies reçoivent, dans des délais suffisants, les dossiers qui feront l'objet de décisions lors de chaque réunion de cette assemblée et que ces dossiers comportent tous les éléments permettant des choix éclairés.
- Que les rapporteurs des dossiers présentés à l'assemblée soient les élus en charge du secteur concerné, en particulier les vice-présidents.
- Que seuls les élus prennent part aux débats. Les fonctionnaires ne doivent prendre la parole qu'exceptionnellement sur invitation expresse du président de séance.

Sur la forme il est essentiel que les réunions de la communauté de communes soient organisées de façon à favoriser les débats. Non pas comme une salle de classe où un théâtre mais dans une configuration analogue à celle de notre dernière réunion à BORNEL, c'est-à-dire autour d'une table. »

Le reste du compte-rendu ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

### **III – Règlement intérieur - Approbation**

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de règlement intérieur établi conformément aux dispositions des articles L 2121-8 et L 5211-1 du CGCT.

Le Président précise que ce règlement introduit notamment la possibilité de créer un groupe (obligation de réunir au moins 5 délégués titulaires) et la limitation à 15 délégués par commission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce règlement intérieur.

### **IV – Constitution des commissions**

Le Président propose de procéder à la constitution des commissions en rappelant qu'elles seront composées au maximum de 15 délégués et que chaque conseiller ne peut siéger que dans l'une d'elles.

Après en avoir délibéré, les commissions sont composées de la façon suivante :

- Développement économique :
  - o Michel TANKERE
  - o Yves LEBLANC

- Jean-Philippe HUIGE
- Raquel LEITAO
- Joël VASQUEZ
- Pascal PIOCELLE
- Hervé DE KONINCK
- Gisèle ROELANTS
- Jean-Sébastien DELAVILLE
- Catherine HERMAN
- Laurent MONTAGNE
- Joël PRUVOST
  
- Patrimoine et cadre de vie :
  - Denis VANHOUTTE
  - Philippe KIESSAMESSO
  - Hamid EL GHALMI
  - Hugues DE LEON
  - Pierre LENFANT
  - Monique POTTIEE SPERRY
  - Patrick PINARD
  - Denise MINIER
  - Marc MATHIEU
  - Isabelle MATHIVAT
  - Patrice LOCQUET
  - Philippe DE MORO
  - Brigitte MAHEU
  
- Environnement :
  - Jacques LECLERC
  - Gérard LIPPENS
  - Gilles GUICHOT
  - Mohamed SHABI
  - Gérard ESSERTEL
  - François MASURIER
  - Nicole LOPEZ
  - Claude DEPLECHIN
  - Jean-Claude GENTIL
  - Hervé VALLET
  - Ludovic DUMAST
  - Jean-Pierre CHARPIOT
  - Didier BOUILLIANT
  - Michel JANTOLEK
  - Gérard PETITJEAN

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite connaître où en est le projet de mise en place d'une taxation pour la collecte des déchets des entreprises.

Monsieur LIPPENS précise que la commission environnement va se pencher très rapidement sur la question très complexe de la redevance spéciale.

- Voirie et transports :
  - o Yvon LEVASSEUR
  - o Christian NEVEU
  - o Jean-Marie MESNIER
  - o Amédée LE STRAT
  - o Ana WOLANSKI
  - o Hubert DEBESOMBES
  - o Maurice DE KONINCK
  - o Daniel CARTAYRADE
  - o Jean-Pierre CATTELOIN
  - o Patrice CROCHU
  - o Valéry BEAUVISAGE
  - o Nicolas BARBIER
  - o Philippe LOGEAY
  
- Culture, communication, tourisme :
  - o Christian GOUSPY
  - o Nathalie RAVIER
  - o Frédérique LEBLANC
  - o Marcel SCHWOB
  - o Gérard MONTAGNE
  - o Raymonde OLIVIER
  - o Serge PELLEGRINELLI
  - o Philippe PERNES GRIMAUD
  - o Sylvie DAVID
  - o Nelly BANSSE
  - o Martine BARRALIS
  - o Marie-Christine DELAITRE
  
- Education, sport et services à la personne :
  - o Jean-Pierre MAYOT
  - o Jean-Pierre LAGNY
  - o Alain DELEURY
  - o Abdelhafid MOKHTARI
  - o Annick LEMAITRE
  - o Didier COQUET
  - o Patrick PIGNARD

- Dominique TOSCANI
- Alain PELLERIN
- Nicole SILVESTRE
- Laurent BILLARD
- Marie-Françoise VANIER
- Jérôme VERON
- Hervé DU PLESSIS D'ARGENTRE

Sont désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements scolaires suivants :

- Lycée Condorcet : Monsieur Didier COQUET (Titulaire) et Monsieur Gérard MONTAGNE (suppléant)
- Collège du Thelle : Monsieur Laurent MONTAGNE (Titulaire)
- Collège Pierre Mendès France : Monsieur Jean-Pierre MAYOT (Titulaire)

## **V – Vote du taux de TEOM**

Monsieur le Président propose de fixer le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères à 13,27 % pour les communes de Beaumont-les-Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran et à 13,31 % pour les autres communes des Sablons. Il rappelle d'une part que la TEOM est le seul impôt perçu par la Communauté de Communes des Sablons sur les ménages et d'autre part que cet impôt sert exclusivement à financer intégralement le service de traitement et collecte des ordures ménagères.

Monsieur BOUILLIANT s'interroge sur la nécessité de maintenir un taux différencié sur le territoire des Sablons. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une obligation légale dans la mesure où la qualité des prestations est différente du fait des marchés qui avaient été conclus par la communauté de communes du Thelle Bray et qui ont été transférés à la CCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à la majorité absolue les taux proposés par le Président. (Messieurs DEPLECHIN et DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté contre).

## **VI – Demandes de subvention**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à déposer les demandes de subventions suivantes :

- 7 777 € pour l'achat d'un véhicule destiné au service de portage de repas à domicile (dépense subventionnable de 19 443 €uros HT soit un taux de 40 % de subvention).
- Participation pour le transport des enfants scolarisés à la piscine Aquoise étant précisé qu'il s'agit d'un forfait kilométrique par élève transporté.
- Approbation de la programmation du Contrat Régional d'Agglomération (CRA) pour les années 2007 -2013 :

- Projet de renouvellement urbain du quartier de la Nacre : création de la maison de l'enfant.
- Réalisation d'une étude diagnostic sur l'habitat privé dans le centre ville de Méru visant à détecter les situations de difficultés financières et d'habitat vétuste, d'anticiper la dégradation des immeubles et logements et prévenir les situations d'habitat insalubre, et mettre au point une stratégie d'intervention sur le plan juridique, financier et social.
- Aménagement de la tour des Conti : travaux de restauration de la maison à pans de bois.
- Requalification de la place du Jeu de Paume.
- Requalification et accessibilité du centre ville commerçant : aménagements urbains des secteurs Pasteur et Gambetta.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces demandes de subvention.

## **VII – Contrat ligne de trésorerie**

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à conclure une ligne de trésorerie de 2 000 000 €uros.

Pour ce faire, il présente les offres des établissements Dexia, Caisse d'épargne de Picardie, Société Générale et Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Oise.

### **PROPOSITIONS**

|                  | Index             | Marge | frais d'engagement | Remarques                      |
|------------------|-------------------|-------|--------------------|--------------------------------|
| DEXIA            | EONIA             | 0,48% | 150,00 €           |                                |
| Caisse d'épargne | EONIA             | 0,19% | - €                |                                |
|                  | T4M               | 0,19% | - €                |                                |
| Société Générale | EONIA             | 0,39% | - €                | pas de durée                   |
|                  | EURIBOR 1 semaine | 0,34% | - €                | durée préfixée à 7 jours       |
|                  | EURIBOR 1 mois    | 0,34% | - €                | durée préfixée à 1 mois        |
| Crédit Agricole  | T4M               | 0,35% | - €                | tranches minimales de 15 000 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à conclure avec la Caisse d'épargne de Picardie une ligne de trésorerie de 2 000 000 €uros. (Messieurs FREMONT, LIPPENS et MASURIER n'ont ni assisté aux débats ni participé au vote).

## **VIII – Avenant au contrat de délégation de service public avec la société vert marine**

Le Président donne la parole à Madame LEGRAND qui explique qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant au contrat de délégation de service public avec la société Vert Marine, exploitant de la piscine Aquoise pour faciliter la gestion (fin du contrat au 31 décembre 2012 et non au 19 janvier 2013. De même, le début des prestations sera fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et non au 20 janvier

2008) et pour apporter une précision quant au remboursement de l'excédent sur les avances de trésorerie qui sera effectué en même temps que le partage du résultat de l'exploitation de la piscine.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

## **IX – Convention de financement des travaux de l'avenue Victor Hugo avec la ville de Méru**

Monsieur le Président propose de signer avec la ville de Méru une convention de financement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux qui seront réalisés à la demande de la ville par la CCS dans le cadre des travaux d'aménagement de la plateforme multimodale (3<sup>ème</sup> phase – avenue Victor Hugo). La participation de la ville de Méru s'élèverait à 90 873,21 €uros pour un montant global prévisionnel de travaux de 278 113,42 €uros HT.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

Monsieur le Président précise que ces travaux débuteront le 13 mai prochain.

## **X – Marchés publics : autorisation à signer des marchés et avenants.**

Le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer les marchés suivants :

- Marché de travaux de restauration des façades du château d'Esches. La CAO, réunie le 13 mars 2008 a retenu les offres suivantes :

Lot 1-Echafaudage-maçonnerie–pierre de taille (estimation : 165 000 € HT)  
Entreprise : C.C.R.                      Montant : 136 303,08 € HT

Lot 2-Menuiseries métalliques extérieures (estimation : 105 000 € HT)  
Entreprise : MANCHIN                      Montant : 95 744,00 € HT

- Marché à bons de commande pour l'entretien des espaces verts  
Caractéristiques :
  - Durée : année 2008 avec la possibilité d'une reconduction de deux fois un an
  - Lot 1- Fauchage des dépendances sur les routes communautaires  
Montant minimum (2008) : 13 000 € HT Montant maximum (2008) : 35 000 € HT
  - Lot 2- Tontes des surfaces engazonnées et entretien des plantations  
Montant minimum (2008) : 5 000 € HT Montant maximum (2008) : 16 000 € HT

Le Président propose également de l'autoriser à lancer et signer les marchés suivants :

- Restauration de l'église de LE DELUGE  
Caractéristiques :
  - Appel d'offres ouvert
  - Lot 1 : Gros œuvre - Maçonnerie
  - Lot 2 : Menuiserie
  - Lot 3 : Peinture
  - Lot 4 : Vitraux
  - Montant estimatif : 192 000 € HT
  
- Aménagement de la VC entre Chavençon et Monneville  
Caractéristiques :
  - Procédure adaptée
  - Lot unique
  - Montant estimatif : 144 000 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer et signer ces marchés.

Le Président souhaite être autorisé à signer les avenants suivants :

- Elargissement de la VC4 entre Corbeil Cerf et Saint Crépin Ibouvillers : augmentation de 3 151 € HT soit 2,27 % du marché initial conclu avec l'entreprise SACER pour le remplacement d'une clôture.
  
- Restauration extérieure de la mairie de Méru – Marché QUELIN (lot 1)  
Avenant n°2 : les travaux supplémentaires correspondent à la reprise complète et indispensable de la pile sud du bâtiment pour un montant de 7 986,04 € HT.  
A la demande de Monsieur VALLET, Monsieur GUDEFIN précise que cet avenant représente 3,1% du marché initial.
  
- Extension du Musée de la Nacre et de la Tabletterie – Marché BE2C (coordination SPS) Avenant n°1 : compte tenu des retards sur le chantier imputables au lot menuiseries métalliques, il est nécessaire de prolonger de 6 mois la mission de coordination SPS pour un montant de 2 170 € HT.
  
- Fourniture de bacs de tri sélectif (société Plastic omnium) : autorisation à substituer la couleur bleu outremer par la couleur bleu signal. En contrepartie, la société Plastic Omnium renonce au bénéfice de la révision pour la durée résiduelle du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer ces avenants.

## **XI – ZAC LES VALLEES : AUTORISATION A SIGNER DES ACTES DE VENTE.**

Le Président demande aux conseillers communautaires de l'autoriser à signer les promesses de vente puis les actes de vente avec la société Remondis (surface : 26 300 m<sup>2</sup>) et la société Blanchard – Pelbat (surface : 2 475 m<sup>2</sup>). Monsieur TANKERE précise que ces ventes se feront au prix de 20 €uros du m<sup>2</sup> et rappelle



que la société Remondis est spécialisée dans le recyclage de l'argent notamment et que cette implantation est le fruit de deux années de négociation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer ces actes.

## **XII – Individualisation de subventions**

### **Opération façades**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes (Madame DELAITRE n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote) :

- M. DUBOIS (Saint Crépin Ibouvillers) : 3 000 €uros
- M. DELAITRE (Monts) : 1 397,01 €uros
- M. CHERON (Bornel) : 1 187,82 €uros
- M. CAMUS (Fresneaux-Montchevreuil) : 1 157,76 €uros
- M. VASSEUR (Méru) : 5 000 €uros
- Mme DUMAY (Valdampierre) : 169,92 €uros – complément subvention
- M. VANDENABEELE (Valdampierre) : 513,80 €uros – complément subvention
- M. SARTRE (Méru) : 1 794,93 €uros – complément subvention

### **F.I.S.A.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- M. DUCLAY (Corbeil-Cerf) : 977 €uros
- M. DOMINOIS (Esches) : 3 201 €uros
- Mme CRESSEVEUR (Méru) : 4 093 €uros

### **Foyers socio-éducatifs**

Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes au profit des foyers socio-éducatifs des établissements scolaires étant précisé que cette subvention est calculée sur la base de 7 € par élève :

- Lycée Condorcet : 6 076 €
- Collège Immaculée conception : 1 757 €
- Collège Françoise Sagan : 3 549 €
- Collège du Thelle : 4 942 €
- Collège Pierre Mendès France : 2 485 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

### **Aides aux sportifs de haut niveau**

Le Président propose d'apporter une aide financière à deux sportifs devant participer à des compétitions internationales :

- 1 500 €uros pour M. Patrick FORTUNE (habitant de Fosseuse) qui va participer aux Jeux Olympiques handisport de Pékin
- 750 €uros pour Mlle Chloé BONIX (habitante de Méru) qui va participer aux championnats du monde d'aérobic à Ulm (Allemagne) : 750 €uros pour les frais d'hébergement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

### **XIII – CONVENTION SIG**

Le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thelle et avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle pour l'acquisition du logiciel Orthophotoplan pour le Système d'Information Géographique (SIG).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

### **XIV – CONVENTION AVEC ECOSYSTEMS (D3E) ET EDG PLUS (TEXTILES)**

Le Président présente à l'assemblée communautaire les projets de convention avec ECOSYSTEMS pour le retraitement des déchets d'équipements électroniques et électriques qui générera une recette de 40 € la tonne et avec la société EDG PLUS pour le retraitement des textiles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer ces conventions.

### **XV – BILAN DES FACTURES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

Le Président présente le bilan des factures depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 que vous trouverez en annexe.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

### **XVI – BILAN DES MAPA DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

Le Président présente le bilan des MAPA depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 que vous trouverez en annexe.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

### **XVII – LISTE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2007**

Le Président présente la liste des marchés attribués en 2007 que vous trouverez en annexe.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

## **XVIII - PERSONNEL**

- Création d'un poste d'adjoint technique de première classe :  
Le Président vous propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de première classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 afin d'assurer les missions suivantes : entretien des bâtiments de la CCS et surveillance de la station d'épuration d'Ivry le Temple (dans le cadre d'une mise à disposition au profit du SMAS).  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette création d'emploi.
- Création d'un emploi de rédacteur chef à temps complet et suppression d'un emploi de rédacteur principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette création et cette suppression d'emploi.
- Renouvellement de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.  
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et autorise le Président à procéder à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet (35 heures) et à procéder à la fermeture de l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet (39 heures) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.
- CNAS : élection d'un délégué  
Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Jean-Pierre MAYOT pour représenter la CCS au sein des instances du CNAS.
- Présentation de l'organigramme des services de la Communauté de Communes des Sablons : le Président présente le nouvel organigramme des services de la CCS.

## **XIX – DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Le Président précise au Conseil qu'en vertu des dispositions des articles L.2123-12 à L.2123-16 et L 5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont un droit à la formation.

Le Président propose de limiter les formations aux domaines suivants :

- statut de l'élu
- budget et finances des collectivités
- environnement
- transports, infrastructures et aménagement du territoire
- marchés publics
- développement économique et emploi

- service public et collectivités locales

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les orientations du droit à formation des élus.

## **XX – Questions diverses**

- Ajustement de l'inventaire avec la balance des comptes : Le Conseil Communautaire autorise le trésorier de la CCS à intégrer dans son logiciel d'inventaire les biens de la collectivité conformément aux ventilations faites sur les états joints, aux comptes définitifs, à procéder à la sortie des biens, à ajuster les comptes de la balance en conséquence, par opérations d'ordre non budgétaires, et à régulariser les différences constatées, tel que le prévoit la circulaire interministérielle citée ci-dessus, par opérations d'ordre non budgétaires, en contrepartie du compte 1021 ; le cas échéant 10222 ; le cas échéant 1068.
- Modification du règlement SPANC : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du règlement du service public d'assainissement non collectif ayant pour objet de prévoir une amende de 220 €uros en cas de refus répété de contrôle des installations. Il est précisé que cette amende ne sera appliquée qu'après établissement d'un procès verbal par le maire de la commune concernée.
- Monsieur le Président présente la demande de Monsieur PAPAU tendant à obtenir l'autorisation de l'installation d'une plaque à son nom sur le mur d'escalade du gymnase du Thelle. Le Conseil Communautaire refuse à l'unanimité cette demande. (Madame DELAITRE et Monsieur VALLET s'étant abstenus).